

Forums pour les consommateurs

## CBD acharnement commission medicale

Par dangerCBD Posté le 20/07/2025 à 01h38

Bonjour

J'ai fait l'objet d'une suspension de permis de 6 mois pour avoir été positif au THC lors d'un contrôle routier, malgré aucune infraction au code de la route.

Je consomme du CBD régulièrement.

Ma première commission médicale s'est déroulée sur un ton inquisiteur avec deux médecins tyranniques. J'étais presque accusé d'être un consommateur de drogue dure de longue date, parce que j'ai avoué avoir consommé du cannabis plus jeune, d'être un danger public, alors que je suis très prudent au volant, en 20 ans de permis je n'ai eu aucun accident.

Je me suis défendu en rappelant qu'on trouvait du CBD partout, jusqu'en pharmacie et que le laboratoire qui avait analysé ma salive prouvait que c'était bien du CBD. J'avais un taux de THC de 90mg/ml soit seulement 6x supérieur au seuil de détection et un taux de CBD beaucoup plus fort, de l'ordre de 600mg/ml d'après mes souvenirs. Les médecins me rétorquent que le cbd n'est pas mesurable, or le rapport labo envoyé à la gendarmerie prouve que si. Ce fut une façon pour les gendarmes de vérifier si je leur avais menti ou pas. Le gendarme m'avait assuré que la préfecture serait clémence pour mon cas et que je ferais l'objet d'une suspension inférieure à 6 mois, compte tenu des résultats toxicologiques et de l'absence de délits antérieurs. Pourtant je me fais allumer sur toute la chaîne. Le délégué du préfet m'a collé 6 mois, avec amende maximale.

Malgré un test THC négatif au premier RDV, les médecins me demandent de revenir 6 mois plus tard avec tests urine THC et tests sanguins CDT. Je leur propose ironiquement de tester toutes les drogues pour être sûrs de ne rien rater.

Je reviens 6 mois plus tard avec THC toujours négatif, CDT <1,1% mais cela ne leur convient toujours pas. Je suis venu en vélo et ils me font la morale en me disant qu'on n'avait pas plus le droit de rouler défoncé en vélo qu'en voiture... Alors que j'étais clean.

Ils me reconvoquent pour dans 6 mois. Est-ce ma tête, mon nom, mon comportement qui ne leur reviennent pas? Ou est-ce juste un moyen de me racketter 50€ tous les 6 mois?

Est-il normal dans mon cas de subir autant d'acharnement? De permis probatoire en permis probatoire, d'examen en examen, de commission en commission? Que faut-il faire pour qu'ils me laissent enfin tranquille?

Existe-t-il un moyen de dénoncer cet acharnement de la commission médicale à mon encontre? Ou dois-je faire profil bas jusqu'à la 23e convocation ou ad vitam eternam ?

## 2 réponses

---

Moderateur - 22/07/2025 à 08h41

Bonjour dangerCBD,

Très clairement oui, il vaut mieux que vous fassiez profil bas pour convaincre les médecins de la commission médicale que vous avez arrêté le CBD, que vous n'êtes pas susceptible de consommer du cannabis ou d'autres drogues.

Pour l'instant ils vous emmènent de renouvellement en renouvellement parce qu'ils ne sont pas convaincus que dès qu'ils vous redonneront une compatibilité définitive au permis, vous ne vous remettiez pas à consommer derrière.

Je ne sais pas ce qu'il y a dans votre dossier, mais il est possible que votre première "confrontation" pèse dans la balance si les médecins ont émis un avis très négatif à votre sujet.

Les médecins que vous avez vu remplissent leur mission. C'est peut-être, de votre point de vue, abusif, mais c'est difficilement attaquable et cela sera difficile de prouver un acharnement. Ils ont le droit de ne vous donner que des autorisations temporaires. Sachez que vous disposez néanmoins, face à ces décisions, d'un droit de recours administratif, avant éventuellement d'aller en justice.

Cela n'ira pas jusqu'à la "23e convocation" non plus si, à chaque fois, vous venez avec des résultats négatifs. Regardez notamment comment ils justifient leur décision, cela peut vous aiguiller sur les points sur lesquels il faut que vous "travailliez" pour présenter un meilleur profil la prochaine fois.

Cordialement,

le modérateur.

Beechette - 04/08/2025 à 22h37

Bonjour perso on m'a fait le coup aussi j ai eu une suspension il y a 7 ans je viens tout juste de récupérer mon permis sans date butoire... Je pense que ça les arrange bien comme tu dis 50€ a chaque consultation, plus les analyses ça fait tourner les Bizness mais c'est clair que ça rend dingue. Bon courage à toi